

Le Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle



Guide pour la mise en place du parcours
d'éducation artistique et culturelle

- . Circulaire du 3 mai 2013 définissant le parcours d'éducation artistique et culturelle
- . Article 6 de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République 8 juillet 2013
- . Le P.E.A.C. participe du socle commun de connaissances, de compétences et de culture
- . Feuille de route interministérielle du 11 février 2015
- . Arrêté du 1er juillet 2015 relatif au parcours d'éducation artistique et culturelle. Publication au B.O. du 9 juillet 2015
- . Référentiel du P.E.A.C. BO du 9 juillet 2015

PRINCIPES

Poursuit la politique de démocratisation de l'accès de tous les élèves aux arts et à la culture, portée depuis près de trois décennies conjointement par les ministères de l'éducation et de la culture

Se fonde sur les enseignements, notamment artistiques, auxquels il ne substitue pas

Le parcours d'éducation artistique et culturelle

Accorde une place accrue aux collectivités territoriales et locales dont il reconnaît les engagements et sollicite la contribution dans les territoires

Visé à mettre en cohérence plusieurs ordres éducatifs

- . Apprentissages dans les disciplines et les horaires scolaires,
- . Sensibilisation dans des actions éducatives diverses dans le temps et le hors le temps scolaires,
- . Expériences personnelles des élèves en dehors de l'École.

Le PEAC est un cadre qui prend appui sur l'existant et le réorganise

PRINCIPES

S'adresse à tous les
élèves, tout au long
de leur scolarité

Le parcours d'éducation artistique et culturelle

Assure la continuité
et la progressivité
des expériences et
des apprentissages

Repose sur un triptyque :
**fréquenter, pratiquer,
s'approprier**

Concerne tous
les domaines
culturels et
artistiques

Concerne l'ensemble de la scolarité (du premier degré au supérieur) temps scolaire + périscolaire. Chaque projet culturel s'inscrit dans le PEAC. Intègre l'enseignement de l'histoire des arts.

Cohérence, complémentarité et progressivité

MISE EN OEUVRE

Fréquenter – Pratiquer – S'approprier

Fréquenter : rencontres

- . cultiver sa sensibilité, sa curiosité et son plaisir à rencontrer des œuvres,
- . échanger avec un artiste, un créateur,
- . appréhender des œuvres et des productions artistiques,
- . identifier la diversité des lieux et des acteurs culturels de son territoire.

Rencontres avec les artistes et les professionnels de la culture. Rencontres avec les œuvres.

Rencontres entre les réalisations, celles des artistes et celles des élèves.

L'élève conserve des traces de ses apprentissages, de ses progrès, de ce qu'il a réalisé et de ses rencontres.

Le processus de travail est tout aussi important que le résultat final, l'élève en est conscient.

MISE EN OEUVRE

Fréquenter – Pratiquer – S'approprier

Pratiquer : pratiques

- . **utiliser des techniques d'expression artistique adaptées à une production,**
- . **mettre en œuvre un processus de création,**
- . **concevoir et réaliser la présentation d'une production,**
- . **s'intégrer dans un processus collectif,**
- . **réfléchir sur sa pratique.**

L'élève agit, choisit, crée. Il est acteur de ses apprentissages, s'engage dans des projets, dans des démarches exploratoires, gagne en autonomie.

**MISE EN
OEUVRE**Fréquenter – Pratiquer – S'approprier**S'approprier : connaissances**

- . **exprimer une émotion esthétique et un jugement critique,**
- . **utiliser un vocabulaire approprié à chaque domaine artistique ou culturel,**
- . **concevoir et réaliser la présentation d'une production,**
- . **mettre en relation différents champs de connaissances,**
- . **mobiliser ses savoirs et ses expériences au service de la compréhension de l'œuvre**

Adaptées aux élèves, les connaissances ne procèdent pas de savoirs académiques, mais sont favorisées par une approche sensible, liée à la pratique, des domaines artistiques et culturels.

REFERENTIEL DU PARCOURS

Conseil Supérieur des Programmes, 9
juillet 2015

Piliers de l'éducation artistique et culturelle	Grands objectifs de formation visés tout au long du parcours d'éducation artistique et culturelle
Fréquenter (Rencontres)	cultiver sa sensibilité, sa curiosité et son plaisir à rencontrer des œuvres
	échanger avec un artiste, un créateur
	appréhender des œuvres et des productions artistiques
	identifier la diversité des lieux et des acteurs culturels de son territoire
Pratiquer (Pratiques)	utiliser des techniques d'expression artistique adaptées à une production
	mettre en œuvre un processus de création
	concevoir et réaliser la présentation d'une production
	s'intégrer dans un processus collectif
	réfléchir sur sa pratique
S'appropriier (Connaissances)	exprimer une émotion esthétique et un jugement critique
	utiliser un vocabulaire approprié à chaque domaine artistique ou culturel
	mettre en relation différents champs de connaissances
	mobiliser ses savoirs et ses expériences au service de la compréhension de l'œuvre

Comment conjuguer les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle : fréquenter, pratiquer, s'approprier ?

Outils

- **Le référentiel du PEAC**
- **Les dispositifs EAC portés par la DAAC en partenariat avec la DRAC, les collectivités territoriales et les structures culturelles (voir site et portail de l'action culturelle Rectorat-DAAC).**
- **La cartographie numérique des dispositifs EAC sur le territoire.**